

Image not found or type unknown



Licenciement économique après 15 jour d'embauche!!!

Par **vanessa**, le **02/08/2010** à **13:26**

Bonjour, rncela fait seulement 15 jours que je suis embauchée en cdi dans une boulangerie, et mon patron vien de m'annoncé qu'il allé me faire un licenciement économique a la fin du moi, avait il le droit de ma faire un cdi, pour me licencier 15 jour après? il devait bien savoir qu'il avait des problème de trésorerie! merci a ceux qui réponderons a ma question.

Par **chris_idv**, le **26/08/2010** à **11:25**

Bonjour, rnrnQuelle est la durée de la période d'essai définie sur votre contrat de travail ou à défaut par la convention collective applicable ?rnrnCordialement,